

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

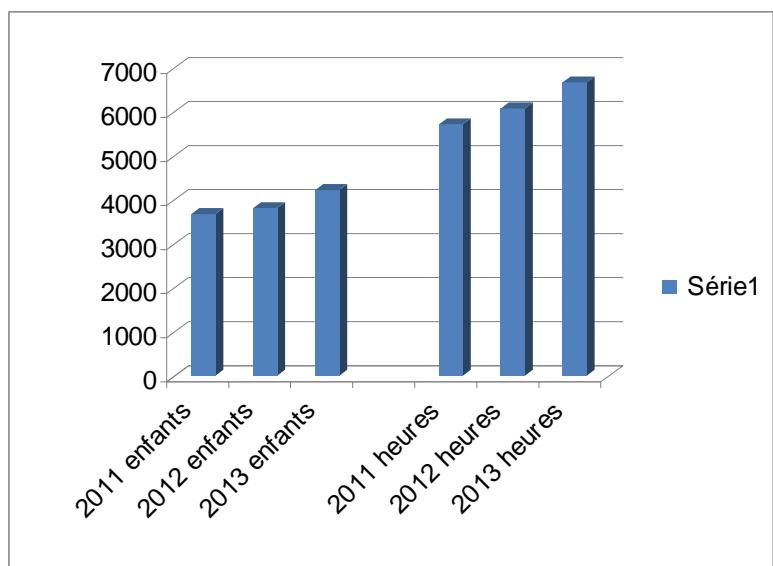
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

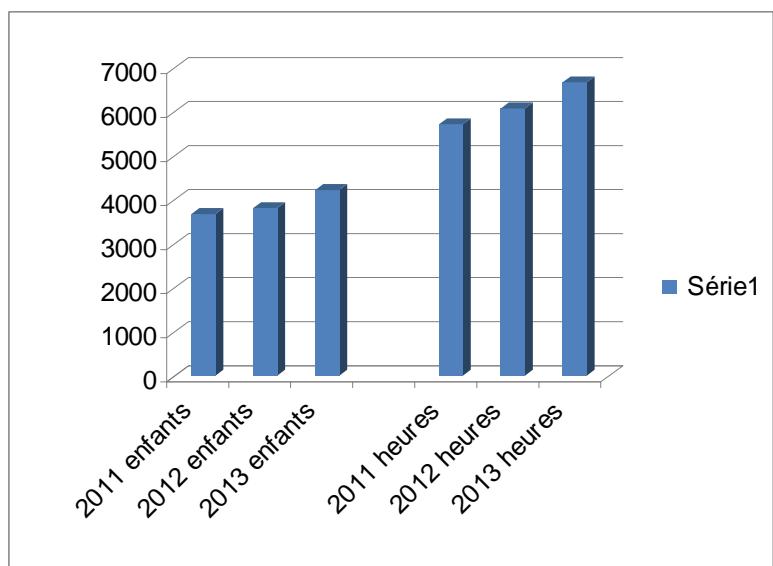
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

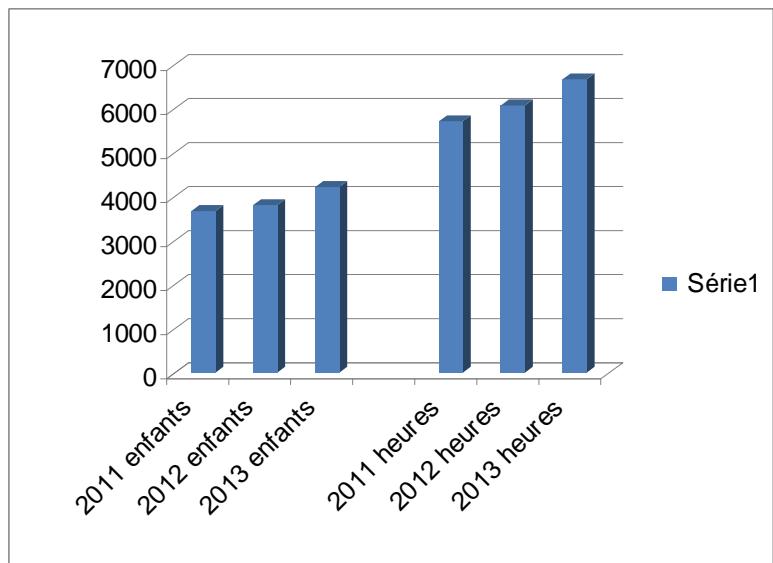
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

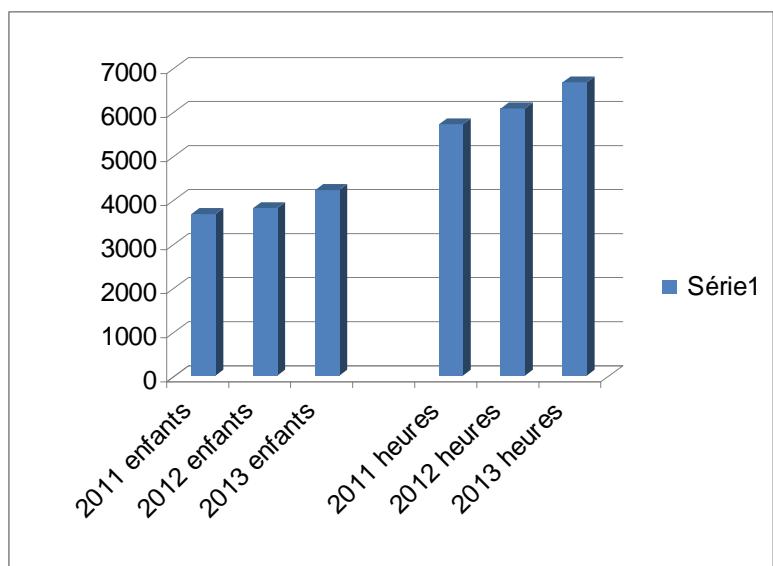
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

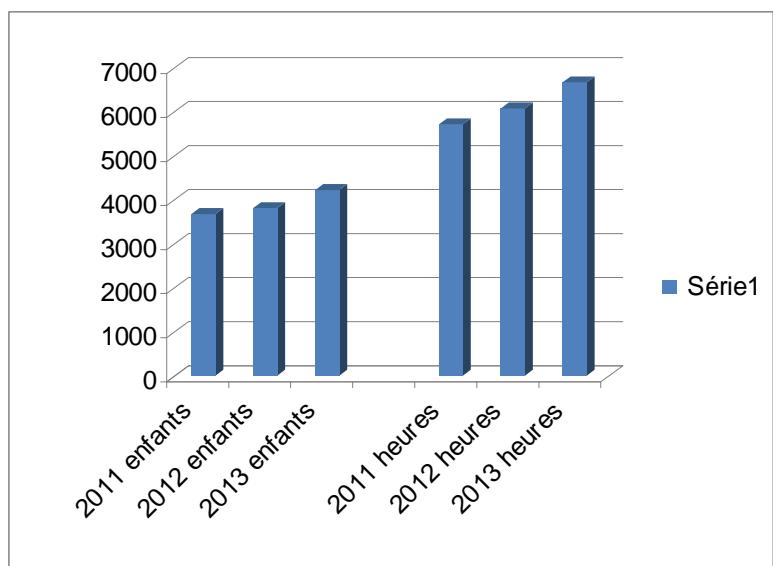
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

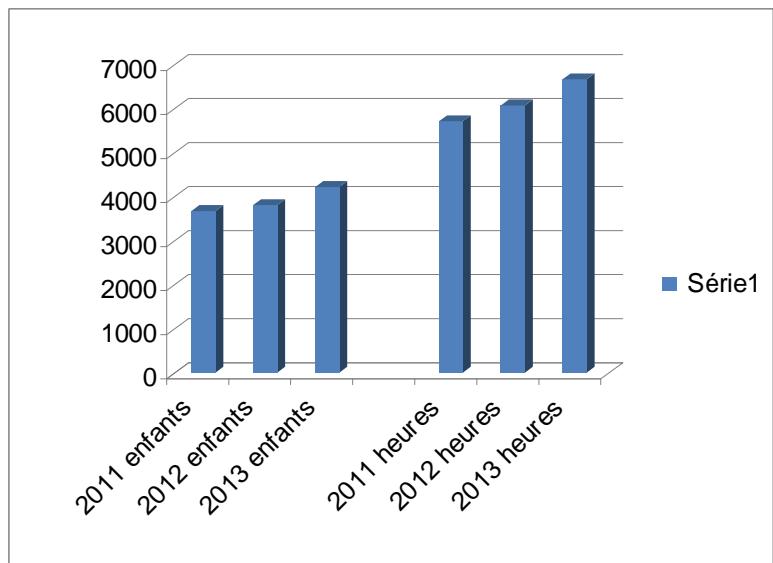
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

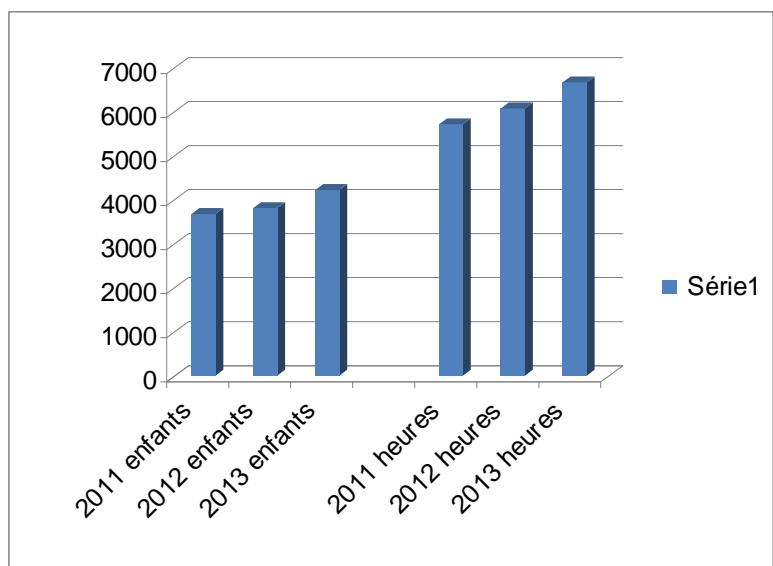
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

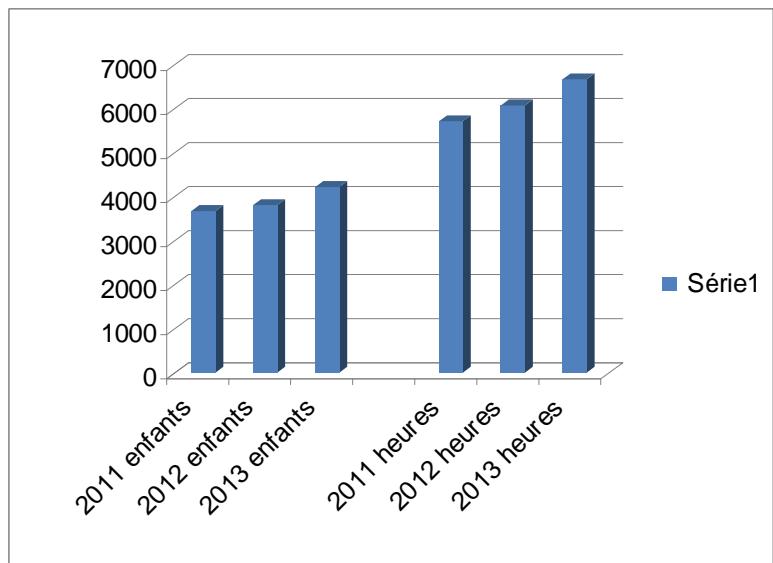
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- Réseau eau potable : Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- Garderie : Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- Rythmes scolaires : Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

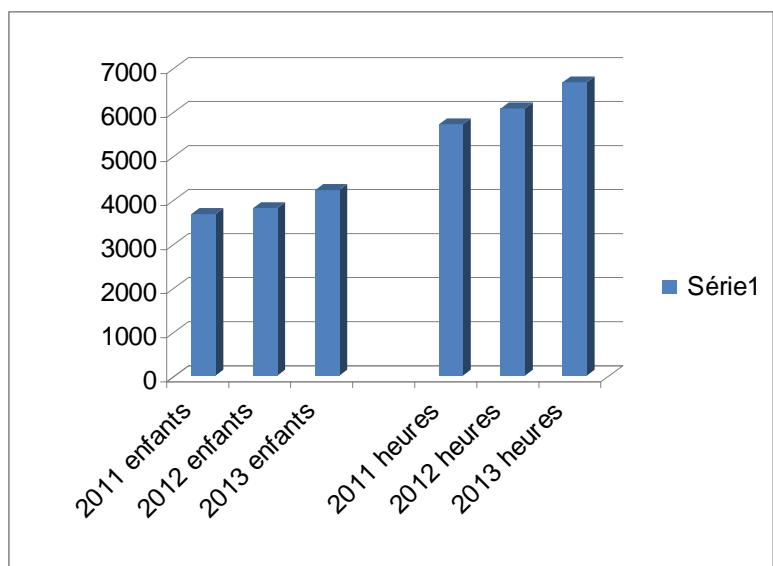
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

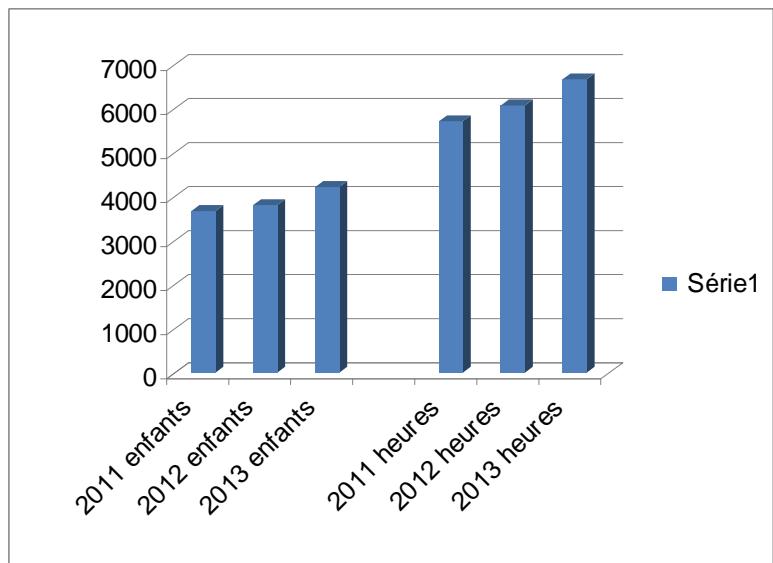
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

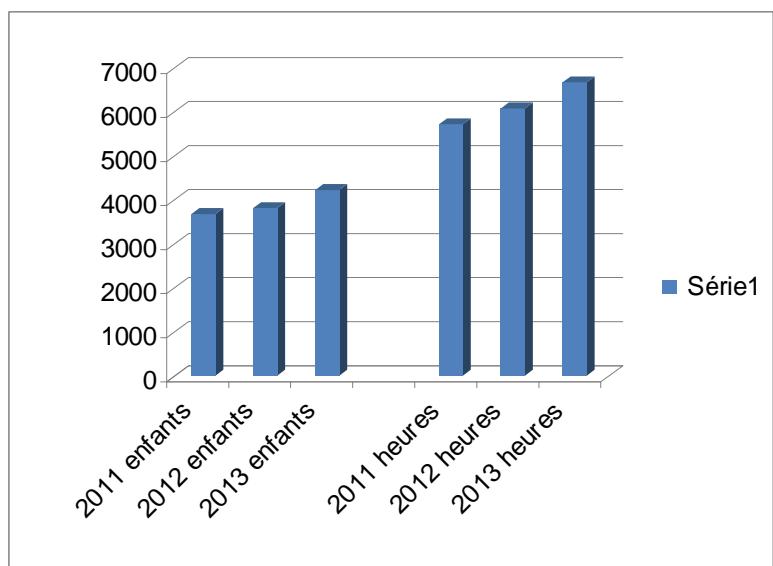
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

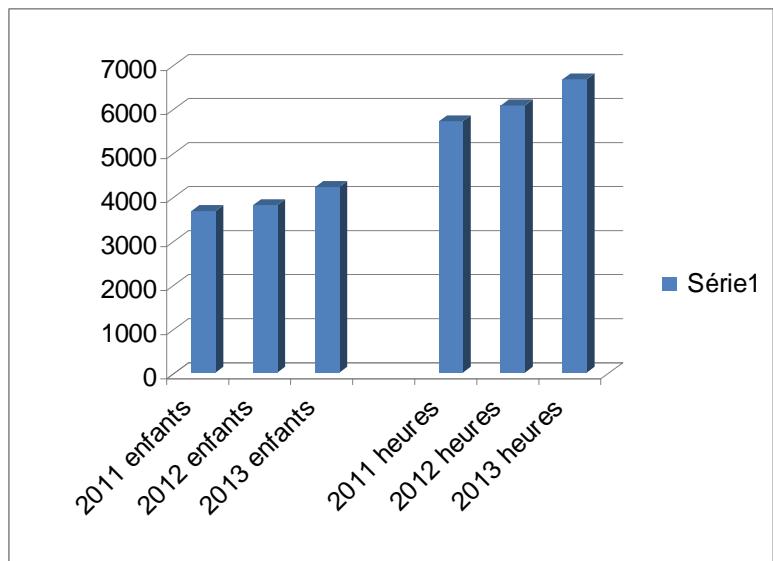
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

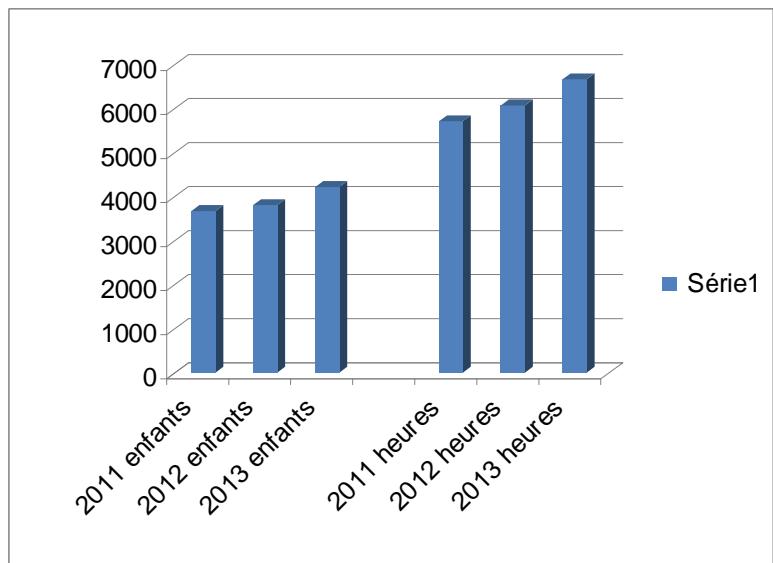
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – Salle Jean-Claude Georges
le 7 février 2013 à 20 H 00**

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE R., LAPLACE R., POTIGNAT J., BECOUSE G., GUY C., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS : BRUN J.B., DRAVERS D.

- Surtaxe assainissement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la surtaxe assainissement collectif se décompose comme suit (en Hors Taxe) :

Une part abonnement SEMERAP de 5,07 €

Une part SEMERAP de 0,3854 € par m³ d'eau consommée

Une part communale de 0,77 € par m³ d'eau consommée

Madame le Maire propose d'augmenter la part communale à 0,80 € par m³ d'eau consommée, ce qui équivaut à une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 30 € pour une famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire fait un historique du projet du contournement sud-ouest de Vichy depuis sa suspension par Monsieur le Préfet de l'Allier en mars 2012 :

- juin 2012, reprise du dossier loi sur l'eau qui a été jugé recevable par les services de l'Etat en décembre 2012.
- du 30 avril 2013 au 31 mai 2013 : enquête publique
- 25 octobre 2013 : nouvel arrêté loi sur l'eau,
- du 15 au 31 octobre 2013, nouvelle enquête publique concernant quelques modifications parcellaires.
- 25 octobre 2013, arrêté conjoint des deux préfets (Allier et Puy-de-Dôme) autorisant l'aménagement du contournement
- 7 novembre 2013, avis favorable du CNPN (Conseil..).

L'objectif actuel du CG de l'Allier est une reprise du chantier au printemps 2014 et une mise en service au printemps 2017.

Le Conseil Général de l'Allier a envoyé à chaque commune concernée une convention relative au rétablissement de ses communications. Une erreur s'est glissée dans la convention de Saint-Sylvestre, la proposition est le rétablissement du chemin rural des Bauges en continuité de la voie communale VC n°1[route de la Baonne] alors que la demande de la commune est le rétablissement de la VC n° 1 [route de la Baonne] le long de la nouvelle route jusqu'à la RD 434. De l'autre côté [côté Les Graviers], la route de la Baonne devient une impasse qui desservira la source du puits Bleuet.

Contact a été pris avec le responsable du projet pour une correction.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques à formuler et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention, dès correction de ce point.

- Travaux SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)

Madame le Maire présente le premier dossier qui concerne la construction des 3 logements sociaux rue de la Live. Une extension du réseau Basse Tension est nécessaire pour desservir la parcelle avec une dépense de 500 € à la charge de la commune. La construction de logements sociaux étant une compétence communautaire, il incombe seulement à la commune d'amener les réseaux en bordure de parcelle, ce qui correspond à un coût forfaitaire de 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation basse tension de 3 lots Auvergne Habitat,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 500 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction de relevé métré définitif

Monsieur LAPLACE, adjoint à l'urbanisme, présente le deuxième dossier qui est le résultat de l'étude demandée au SIEG concernant la deuxième tranche de la rénovation des lanternes vétustes et la remise en conformité des réseaux d'éclairage public, dans le cadre du programme Eclairage Public 2014 du Syndicat.

L'étude prévoit le remplacement de 54 lampes et de 16 cellules dans les postes des différents hameaux avec installation de systèmes de programmation qui permettraient d'envisager des coupures nocturnes dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel s'élève à 61 000 HT €. Le SIEG prenant en charge 50% du montant hors taxe pour les travaux d'éclairage public et 60% pour les travaux de mise en conformité, la participation de la commune s'élèverait à 25 799,29 € HT (dont une écotaxe de 7,42 €).

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de répartir les travaux en deux tranches
- de charger la commission urbanisme de la répartition
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public ainsi définis

- Accessibilité

Le bureau d'études QCS SERVICES recruté par la Communauté de communes des Coteaux de Randan a terminé son diagnostic accessibilité sur les bâtiments communaux et la voirie la plus fréquentée dans toutes les communes. Les résultats ont été adressés et présentés en Mairie, ils comprennent une analyse très détaillée des travaux à prévoir au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP), des logements communaux et de la voirie pour un montant total et optimal de 26

1 000 € HT ainsi qu'une synthèse des réflexions suscitées par l'état des lieux. A la lecture de cette synthèse, il apparaît que certains travaux ne nécessitent pas de grands frais et peuvent être réalisés par nos employés communaux, d'autres sont très coûteux (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage de la mairie par exemple), mais il existe des possibilités de dérogation dans l'attente de projets en vue ou dans le cas de disproportion entre le coût des travaux et l'usage qu'il est fait d'une salle.

La synthèse se termine par une estimation des montants à répartir :

- 2014 : environ 39 000 € HT (ERP prioritaires)
- A partir de 2015 : environ 132 000 € HT (autres ERP)
- A partir de 2015 : variable entre 60 000 € HT et 90 000 € (voies)
- Logements : pas d'obligation légale donc à discréTION suivant volonté communale

Le Conseil, conscient de l'importance de rendre accessibles tous les ERP, a déjà entrepris des travaux (toilettes accessibles aux handicapés, nouvelles portes aux normes), d'autres sont programmés (rampe au Foyer des sports).

Pour 2014, le Conseil décide :

- D'améliorer encore la qualité d'usage pour tous en se basant sur les préconisations du bureau d'études
- De hiérarchiser les actions à mener
- De demander les dérogations éventuelles
- De répertorier et engager les actions pouvant être rapidement mises en place par les employés municipaux
- De programmer les travaux nécessitant une entreprise extérieure

- Circulation

Madame le Maire rappelle sa demande au Conseil Général du Puy-de-Dôme d'un déplacement des panneaux sur la RD 55 de façon que la vitesse soit limitée à 50km/heure de la Poivrière jusqu'aux Caires. Le hameau de la Poivrière et celui des Caires étaient autrefois distincts alors que désormais des maisons bordent la RD sur toute sa longueur. Ce projet prenant du retard, Madame le Maire prendra un arrêté municipal permanent dans le but d'accélérer le déplacement des panneaux et ainsi diminuer la vitesse des véhicules sur cette portion de RD.

- Legs Germaine Geais

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2013 dans laquelle le Conseil acceptait le legs fait par Mademoiselle GEAIS à la commune pour un montant de 61 358.88 €. Le remboursement de ces titres est actuellement en cours et, s'agissant de titres dont la valeur peut fluctuer, le montant que nous sommes en train de percevoir actuellement est supérieur de 278.96 € à celui figurant sur la précédente délibération.

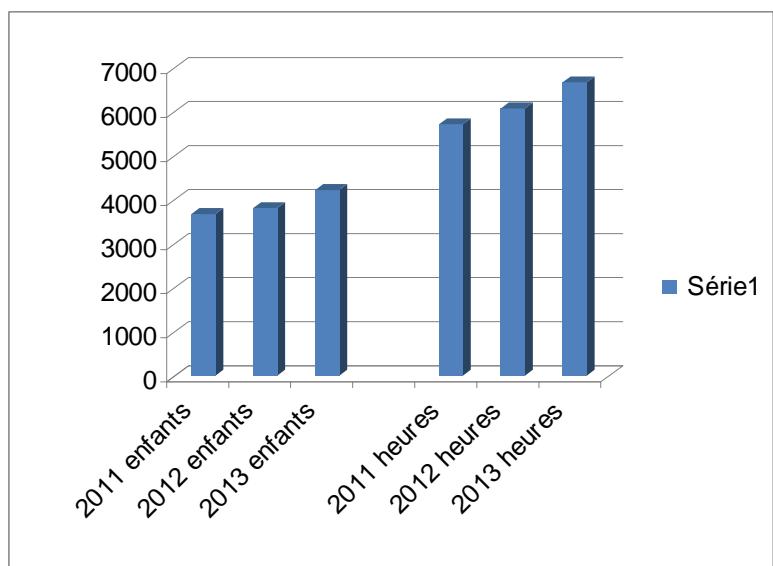
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le legs de 278.96 € dans le cadre de la succession GEAIS et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- TOUR DES COMMISSIONS

- **Réseau eau potable :** Monsieur Potignat fait un rappel des travaux réalisés par le SIAP de la Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la plaine de Riom) au titre des années 2012 et 2013, donne connaissance du programme de travaux 2014 (Lachenaud, rue de la Mare, rue des Fermes) et rappelle la réunion prévue par le SBA à Randan le 11 février prochain à l'attention des élus dans le cadre de la redevance incitative.

- **Garderie :** Madame Finck fait un compte rendu de la fréquentation de la garderie sur les 3 dernières années. Il en ressort une augmentation régulière et significative.

- **Rythmes scolaires :** Madame Finck précise que, comme il en a été convenu lors du premier conseil d'école de l'année, un questionnaire va être distribué aux parents par leurs représentants. Des réunions seront ensuite programmées pour la mise en place en septembre.



- Questions diverses

Le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 septembre au 18 octobre suite à la demande présentée par la société Ferme Eolienne de Biozat SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de six éoliennes sur la commune de Biozat a été rendu en fin d'année 2013. Le commissaire enquêteur présente des conclusions motivées et émet un avis favorable à la construction d'un parc éolien et du poste de livraison correspondant au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de Biozat.

SEANCE LEVEE à : 21H55